

# PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 NOVEMBRE 2022 A 18H00

## Présents :

Jean-Marie ALLAIN, Philippe ARCICASA, Mélanie BERTINCHAMPS, Vincent BLOMME, Angélique CROIX, Ludovic DAMIENS, Alda DELPLANCHE, Pascal DELPLANCHE, Laure DESPRIET, Yvette FEVRIER, Erick GUEFFIER, Bernard HUTIN, Christian LAVIELLE, Bruno LEGROS, Jacqueline LOIRE, Frédéric MARECHAL, Stéphanie MOUCHART, Hervé NICOL, Monique NICOL, Nassira TAOURIRT.

## Excusés ayant donné procuration :

Ludovic CESSELLI ayant donné procuration à Stéphanie MOUCHART,  
Patricia VERPLAETSE ayant donné procuration à Frédéric MARECHAL.

## Excusé :

Daniel SAENEN.

## **Secrétaire de séance**

Madame Mélanie BERTINCHAMPS est désignée secrétaire de séance.

## **Approbation PV de séance du 20 Septembre 2022 :**

Pas de remarques.

## **Décisions dans le cadre de l'Article L.2122-22 du CGCT**

### Dépenses :

- Signature d'un contrat de prestation téléphonique avec PARITEL comportant la location de 8 postes téléphoniques pour un montant de 227,45 € HT sur 21 trimestres
- Contrats nettoyage : comme retenu lors de la commission DEVELOPPEMENT, les contrats de mise et maintien en propreté de l'école primaire (1650,67 € HT / mois) et des vestiaires et sanitaires des stades du Bel Air (206,39 € HT / mois) et des Cheminots (138,40 € HT / mois), sont reconduits de Septembre 2022 à Septembre 2023 (jusqu'au 31 Août 2023).  
*Un appel d'offre sera émis au premier trimestre 2023 pour ces prestations à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2023 et pour une durée de 3 ans.*
- Signature prestation Protection Civile pour une formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST) pour dix agents pour un montant de 1376,40 € - Pas de TVA applicable pour ce type de formation.
- Ramonage des cheminées de huit bâtiments municipaux (Société VANDENBUSSCHE pour 683,52 € TTC)
- Signature avec le traiteur Christophe DEMILLY d'un marché à hauteur de 3108 € TTC pour la confection et le service en cuisine de 148 repas pour le repas annuel des aînés, soit 21 € le repas.

### Recettes :

- Cimetière :
  - 1 case au columbarium pour 15 ans : 550 €
  - 1 concession de 50 ans : 200 €
  - 1 concession de 50 ans : 200 €

### **Informations générales :**

#### **Formation DERUMAC :**

Un parcours de formation diplômante intitulé « Diplôme d'Établissement de RUrbanité et Mandat Communal » (DERUMAC) été mis en place l'année dernière par l'AMRF et Sciences Po Lyon.

Cette formation de 200 heures, sur laquelle les crédits formation du DIF Elu, trop peu utilisés, peuvent être mobilisés, se déroule sur quatre années et la promotion de cette année, parmi ses 10 stagiaires, a retenu la candidature d'un élu marpentois, en la personne de Ludovic DAMIENS, premier élu des Hauts de France à participer à ce cursus.

C'est bien entendu une satisfaction pour notre équipe et pour la commune qui ne pourront que profiter des retombées de cette formation.

C'est aussi une réelle fierté de voir que Marpent confirme ainsi sa réputation d'être le terreau des initiatives.

#### **Intercommunalité :**

L'extension des consignes de tri au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pose la question d'un centre labellisé CITEO capable d'accueillir plus de déchets recyclables. La question, qui n'est toujours pas tranchée, est de savoir si nos déchets continueront à être traités chez RDV – Recyclage Des Vallées à Hautmont (dont le centre attend sa labellisation) ou chez SIAVED - Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets à Douchy les Mines, labellisé sur un projet, mais dont l'arrêté d'exploitation a été retiré par le Préfet au vu de la pollution du site.

#### **Protection des gisements d'eau potable :**

Le Maire a participé, le jeudi 13 octobre 2022, à la réunion du comité de pilotage du Captage de Vieux-Reng.

Notre commune est concernée par ce captage puisque sa limite sud passe derrière le château d'eau, la ferme du Chat Blanc (Ewbank) pour rejoindre le fort de Boussois en haut de la rue des Bonniers, en passant par la voie express.

Ce dernier est suivi avec attention par l'Etat compte tenu de son caractère sensible et de la persistance d'un niveau assez élevé de pesticides et de nitrates.

#### **Fonds européens :**

Le mercredi 9 novembre 2022, un séminaire autour des Fonds Européens était organisé à la Gare Numérique de Jeumont.

Le Maire, seul élu du territoire à participer à ce séminaire, a pu, une nouvelle fois, se rendre compte, même si Marpent savait bien se positionner sur les Fonds Européens (ERASMUS, WIFI 4 EU ...), qu'il existait, sur des sujets importants (prévention des inondations, protection de l'eau), des possibilités de financements non utilisées à l'échelle intercommunale, notamment sur le plan de la protection des inondations.

#### **Conseil Communautaire du 15 novembre 2022 :**

La délibération prise par la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) invite les communes péri-urbaines à éteindre l'éclairage public de 23 heures à 5 heures et à limiter les illuminations de fin d'année du 1<sup>er</sup> décembre au 4 janvier.

Le Maire explique qu'il prendra son arrêté en concordance avec la ville de Maubeuge.

### **Question orale :**

Lors du Conseil Municipal du 20 Septembre 2022, nos collègues du Groupe Ensemble Pour Marpent avaient transmis une question quant à la non-éligibilité au Complément de Traitement Indiciaire (CTI) prévue au SEGUR de la Santé pour certains agents municipaux.

Cette question étant parvenue « hors délais », la réponse avait été reportée à ce Jeudi 17 Novembre 2022.

*- Dans le cadre du SEGUR de la Santé, pourriez-vous nous expliquer votre position quant à la non éligibilité aux primes de certains personnels municipaux ?*

### **Réponse :**

A la lecture du décret référencé 2022-728 du 28 Avril 2022, définissant les critères d'application de cette prime, il s'avère qu'aucun de nos agents n'est éligible à ce CTI (cf document annexe).

## **DELIBERATIONS**

### **Affaires générales**

#### **1 - Approbation du Plan Communal de Sauvegarde Energétique (PCSE)**

Ce plan, que nous voulons global mais simple et pragmatique, sera notre feuille de route dès l'hiver prochain et pour les trois années qui viennent, avec une évaluation annuelle.

Suite au séminaire des élus en date du 12 octobre 2022, le PCSE est donc aujourd'hui soumis au vote du Conseil Municipal, la délibération marquant solennellement notre engagement à faire de ce plan notre feuille de route pour les trois prochaines années.

Objectif : Baisse de 10 % sur deux ans de la consommation d'énergie dans chaque bâtiment.

Le Plan utilisera trois leviers : le levier technique, le levier comportemental et le levier organisationnel.

*Délibération votée à l'unanimité.*

#### **2 – Création d'un poste d'Adjoint d'Animation à temps non complet**

Délibération retirée de l'ordre du jour.

#### **3 – Création d'un poste d'Adjoint d'Administration à temps non complet**

Délibération retirée de l'ordre du jour.

#### **4 - Création d'un poste d'adjoint technique**

Le départ à la retraite début juin 2022 d'un adjoint technique fortement qualifié, nécessite de rechercher un successeur de même niveau (ce qui ne sera pas facile).

Avant le départ de cet agent et afin d'avoir une période de recouvrement et d'accompagnement en début de recrutement, il est proposé de créer le poste, de faire paraître l'offre dans différents supports, d'analyser les réponses en janvier 2023, de réaliser les entretiens en février 2023 en vue de pourvoir le poste au 1<sup>er</sup> mars 2023, ce qui laisserait donc une période de recouvrement de trois mois.

*Délibération votée à l'unanimité.*

### **Commission DEVELOPPEMENT**

#### **5 - Signature d'une convention avec l'Agence de Développement et d'Urbanisme (ADU) pour la mise en œuvre du Décret Tertiaire**

Bruno LEGROS, premier adjoint, explique qu'il a rencontré avec le Maire, Ludovic DAMIENS ET Christian LAVIELLE, Monsieur Matthieu GODARD, Conseiller en Energie Partagée au sein de l'ADU.

Cette rencontre a permis à Monsieur GODARD de présenter les obligations et contraintes du Décret Tertiaire ainsi que les possibilités d'accompagnement par l'ADU de notre commune dans ce dispositif de Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public (SIRPP) sous la forme d'une convention de trois ans, dont une première année essentiellement consacrée au diagnostic.

L'assemblée mandate le Maire pour signer cette convention d'adhésion dont le montant est fixé à 8187 € pour les trois ans.

M. Vincent BLOMME demande la nature de l'articulation entre le PCSE et cette convention.

M. Bruno LEGROS précise que la mise en œuvre du Décret Tertiaire est une action reprise dans le PCSE et certainement la plus importante en termes d'investissements.

*Délibération votée à l'unanimité.*

## Commission CADRE DE VIE

### **6 - Signature Charte d'Entretien des Espaces Publics.**

Soucieux d'apporter sa contribution à la lutte pour la préservation de la qualité de l'eau et de la biodiversité, le Conseil Municipal approuve la proposition de M. Ludovic DAMIENS, adjoint au cadre de vie, de souscrire au 1<sup>er</sup> niveau de la Charte d'Entretien des Espaces Publics proposée par la CAMVS.

*Délibération votée à l'unanimité.*

### **7 - Délégation de maîtrise d'ouvrage à la CAMVS pour la réalisation des trottoirs de la rue Albert Camus.**

La programmation de la rue Albert Camus ayant été validée lors de la dernière séance du Conseil Municipal, il est proposé de déléguer à la CAMVS la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la réalisation des trottoirs pour un montant de 23 928,35 € HT, à charge pour la commune de solliciter un fonds de concours de l'Agglomération.

*Délibération votée à l'unanimité.*

### **8 - Sollicitation de la CAMVS pour un fonds de concours en vue des travaux de réalisation des trottoirs de la rue Albert Camus.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'avaliser les travaux de réalisation des trottoirs de la rue Albert Camus et de mandater le Maire pour solliciter auprès de la CAMVS un fonds de concours de 11 964,17 €, soit 50 % du montant estimatif.

*Délibération votée à l'unanimité.*

### **9 - Approbation programmation voirie de la CAMVS rue Marceau.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'avaliser la programmation de voirie de la CAMVS qui prévoit la réalisation de la rue Marceau pour un montant prévisionnel de 27 940,99 € HT €, dont 50 % à charge de la commune.

*Délibération votée à l'unanimité.*

### **10 - Vente de trois logements rue Victor Hugo prolongée.**

Après une longue procédure de mise en insalubrité des logements situés aux 164,166 et 168 rue Victor Hugo prolongée (2011), la commune, dans le cadre de la loi Vivien, a engagé une procédure d'expropriation et se trouve désormais propriétaire de ces trois logements à l'état de ruine.

L'acquisition communale s'étant élevée à 3875 €, il est proposé de revendre ces biens pour 4000 € à un investisseur privé qui s'engage, devant notaire, à réaliser deux ou trois logements sociaux.

*M. Frédéric MARECHAL demande les garanties dont nous disposons pour que l'investisseur remplisse nos objectifs. Le Maire répond que les objectifs sont inscrits dans l'acte de cession, à savoir suppression de l'insalubrité et la construction de plusieurs logements à loyer respectant les plafonds HLM.*

*M. Frédéric MARECHAL demande qui a procédé à l'estimation des biens. Le Maire répond que la valeur des biens a été estimée par les Services des Domaines.*

*Délibération votée à l'unanimité.*

### **11 - Incorporation d'un bien vacant et sans maître dans le domaine communal.**

Informée par les services fiscaux que nous ne percevons pas de taxe foncière sur foncier le bâti depuis plusieurs décennies sur un garage de la rue de la mairie, parcelle AD 330, la commune a engagé une procédure de bien vacant et sans maître à l'égard de ce bien.

Conformément au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et, après avoir reçu l'avis favorable de la Commission Communale de Impôts Directs et procédé à toutes mesure de publicité, le Conseil Municipal doit maintenant décider d'exercer son droit d'appropriation sur ce bien et mandater le Maire pour prendre un arrêté d'incorporation dans le domaine communal.

*Délibération votée à l'unanimité.*

### **12 - Rétrocession des parties communes du quartier de la Fraternité.**

La société BOUYGUES IMMOBILIER demandait que la commune reprenne la voirie et accessoires des parcelles AD829, AD836, AD823, AD827, AD826, AE497 et AE494 et les espaces verts du quartier de la Fraternité, situés sur le territoire de Marpent. Sur proposition de la commission Cadre de Vie, il est proposé de ne reprendre que la voirie et ses accessoires, les espaces verts restant la propriété de BOUYGUES IMMOBILIER.

*M. Bernard HUTIN interroge sur l'entité qui aura la charge de l'entretien des espaces verts.*

*M. Ludovic DAMIENS explique que cette charge restera au bailleur qui pourrait la répercuter au titre des charges locatives.*

*M. MARECHAL confirme qu'il est logique que l'entretien des espaces verts dont profitent les locataires soit répercuté par le bailleur dans les charges locatives.*

*Délibération votée à l'unanimité.*

### **13 - Réalisation d'un parking rue du 8 mai 1945**

Après analyse en commission, Ludovic DAMIENS et Pascal DELPLANCHE, conseiller délégué aux projets, proposent au Conseil Municipal de retenir la proposition de l'entreprise RAOUT d'un montant de 24 919 € HT en vue de réaliser un parking de 13 places rue du 8 mai 1945.

*Délibération votée à l'unanimité.*

### **14 - Demande d'un fonds de concours pour la réalisation Parking rue du 8 mai 1945**

Ludovic DAMIENS, après avis favorable de la commission, propose à l'assemblée de mandater le Maire pour solliciter auprès de la CAMVS un fonds de concours de 50 % du montant total HT de 24 919 € HT, soit 12459,50 € HT.

*Délibération votée à l'unanimité.*

## **FINANCES**

### **15 - Modification budgétaire**

-Transfert de 250 € du compte 6615 vers le compte 7391172 afin de pouvoir mandater un dégrèvement pour la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) d'un montant de 715 €

*M. BLOMME explique que ce type de transaction devrait disparaître avec la suppression de la Taxe d'Habitation en 2023.*

*Après vérification hors séance, il s'avère que la THLV sera maintenue au-delà de 2023.*

- Transfert de 5000 € du compte 6232 vers le compte 6288 afin de tenir compte de l'augmentation des charges de personnel liées aux remplacements temporairement indisponibles d'agents aux ateliers et au restaurant scolaire.

*Délibération votée à l'unanimité.*

### **16 - Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Christian LAVIELLE, adjoint aux finances, propose au Conseil Municipal d'approuver le rapport de la CLECT qui présente les retours de ressources en direction des communes membres, suite à la réduction de l'intérêt communautaire en matière de voirie limité à la bande de roulement.

Pour Marpent, l'attribution de compensation définitive 2022 s'élève à 52 516 € contre 49 977 € en 2020.

*Délibération votée à l'unanimité.*

### **17 - Repas à domicile**

Afin de tenir compte du changement et de la diversification des prestataires, il est proposé d'abroger la délibération du 12 février 2007 et celle du 19 avril 2010 au profit d'une nouvelle délibération sans préciser les fournisseurs et de porter le repas à 15 € maximum sans modifier les conditions d'attribution.

*Délibération votée à l'unanimité.*

### **18 - Subvention CCAS**

Il est proposé une subvention de 1500 € pour équilibrer le budget du CCAS, le montant prévu au budget primitif étant de 2000 €.

*Délibération votée à l'unanimité.*

### **19 - Subvention Amicale du Personnel Communal de Marpent (APCM)**

La commission présidée par Christian LAVIELLE propose une subvention pour l'année 2022 d'un montant de 2430 € pour les 27 agents.

*Délibération votée à l'unanimité.*

## **COMMISSION JEUNESSE**

### **20 - Tarif Atelier Théâtre**

Le Conseil Municipal, au cours d'une séance antérieure, a voté les cotisations pour les adultes participant au club de théâtre pour un montant de 20 €uros pour les Marpentois et de 30 €uros pour les extérieurs.

Mme Laure DESPRIET, conseillère déléguée à la culture, après avis favorable de la commission EVENEMENTIEL, propose d'abroger la précédente délibération et d'en prendre une nouvelle, ne modifiant pas les cotisations des jeunes, mais alignant celle des adultes extérieurs sur les adultes Marpentois, soit à 20 €uros.

Mme BERTINCHAMPS, rejointe par plusieurs collègues, considère que, dans ce cas, l'alignement de la cotisation doit être élargi aux jeunes.

M. LEGROS détaille : 2 heures d'atelier par semaine, 40 semaines par an, soit 80 heures pour 30 €uros, est-il déraisonnable d'assurer un atelier théâtre pour moins de 40 centimes de l'heure ?

Le Maire attire l'attention sur le fait qu'un tel élargissement pourrait avoir un effet en chaîne sur tous les autres tarifs municipaux pour lesquels il existe des montants différenciés (Marpentois et extérieurs) et préconise, par conséquent, de surseoir à cette délibération.

### **21 - Délégation du maire pour signature convention Médiathèque avec le Département**

Mme DESPRIET demande à l'assemblée de donner délégation au Maire pour signer la convention de partenariat avec la Médiathèque Départementale du Nord.

*Délibération votée à l'unanimité.*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.**

La secrétaire de séance,  
Mélanie BERTINCHAMPS



Le Maire,  
Jean-Marie ALLAIN

